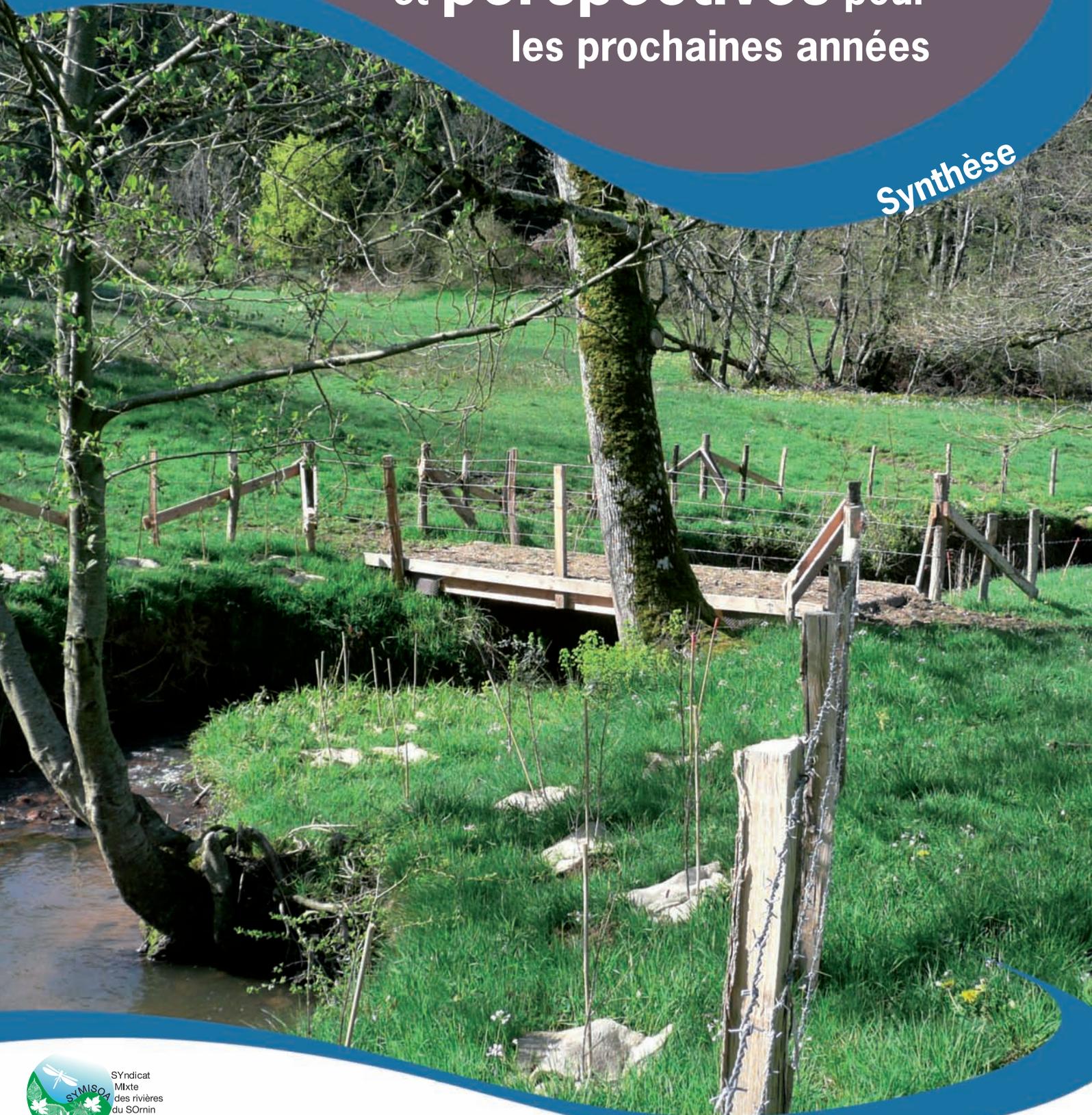




Bilan 2008-2013 du 1^{er} Contrat de Rivière Sornin et affluents et perspectives pour les prochaines années

Synthèse



région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

AUVERGNE – RhôneAlpes*

Loire
LE DÉPARTEMENT



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

Sommaire

1- Présentation du syndicat du Sornin4

2- Atouts et fragilités du Sornin et de ses rivières6

Bilan du Contrat de rivière

3- Les réalisations du 1^{er} Contrat de Rivière Sornin8
2008-2013

4- Les perspectives.....11



Le Bézou à St Bonnet de Cray



Le seuil aménagé au moulin de Beauvernais sur le Sornin à St Nizier



Aménagements sur le Chandonnet à Arcinges



Protection de berge sur le Sornin au camping de Charlieu



Mise en place d'un lit de branches sur le Sornin à Charlieu



Pancarte du SYMISOA sur une clôture



Sortie terrain avec des élus sur le Bézou en 2013



Clôture et plantations sur le Chandonnet à Arcinges.



Édito

Le 1^{er} Contrat de Rivière Sornin a été mis en œuvre par le Syndicat du Sornin (le SYMISOA) dans un objectif de restauration des rivières et de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin versant du Sornin.

Un Contrat qui a créé une “culture rivière” inter-territoire :

Le Contrat de Rivière a nécessité d'importants efforts de communication, de sensibilisation et de concertation, qui ont développé une prise de conscience autour des enjeux de l'eau sur notre territoire. Notre situation géographique – à cheval sur 2 régions, 3 départements et 5 communautés de communes - ne nous a pas facilité la tâche, mais a démontré qu'une gestion cohérente à une échelle naturelle - celle du bassin versant - est possible et bénéfique pour les territoires, en dépassant les limites administratives qui isolent artificiellement les prises de décisions.

Un Contrat de Rivière avec des résultats visibles sur le terrain :

Malgré les restrictions budgétaires de ces dernières années, nous avons réalisé de nombreux travaux : plus de 80% du programme prévisionnel porté par le SYMISOA, pour un montant de 2,6 millions d'euros. Ces travaux n'auraient pas été possibles sans l'implication des Communautés de communes du bassin versant qui ont financé le programme, et sans le soutien des partenaires financiers (les principaux : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Régions Rhône-Alpes et Bourgogne, Département de la Loire) qui nous ont aidé à hauteur de 6.91 millions d'euros sur les 10.8 millions d'euros total du Contrat. Vous découvrirez dans les pages de cette synthèse les travaux réalisés et les résultats concrets obtenus.

Un contrat animé par le SYMISOA :

Le SYMISOA, cheville ouvrière du contrat de rivière, est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des élus, et de mieux en mieux identifié par la population. Je vous propose un petit retour sur sa présentation et son fonctionnement dans les pages suivantes. Outre la réalisation de nombreux travaux, il permet à toutes les collectivités du bassin versant, mais aussi à tous les riverains, de bénéficier d'un appui technique local pour toutes les questions liées aux rivières et aux “milieux aquatiques” de manière plus large. Je vous encourage à venir à notre rencontre, au bord des rivières ou dans nos locaux.

Et après... ?

Le bilan du 1^{er} Contrat de Rivière nous amène à réfléchir collectivement, avec les élus locaux et l'ensemble des usagers (représentants des riverains, des exploitants agricoles, des associations de protection de l'environnement, des pêcheurs, des chasseurs...) aux perspectives qui s'offrent à nous. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que le projet d'un 2^{ème} Contrat de Rivière fait l'unanimité, et que nous travaillons dès maintenant à son élaboration, avec l'appui de nos partenaires financiers. En ces temps d'incertitudes (fusion des collectivités, réduction des moyens financiers), c'est un signal fort envoyé aux habitants de ce territoire et qui témoigne de notre souci commun de gérer la ressource en eau comme une priorité. Ce prochain Contrat de Rivière devrait être signé d'ici la fin de l'année 2016, et sera très certainement un contrat commun 'Sornin Jarnossin' qui portera sur ces deux bassins versants.

René LAPALLUS
Président du SYMISOA

1. Présentation du syndicat du Sornin



Le SYMISOA
Syndicat mixte du Sornin et de ses Affluents
au service de nos rivières

Historique du SYMISOA

- Créé en **2008**, le **SYMISOA** est une collectivité territoriale (au même titre que les communes, les départements et les régions).
- **Il regroupe 4 communautés de communes** : Charlieu-Belmont Communauté, la Communauté de communes Sud Brionnais, la Communauté de communes du Pays Clayettois, la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais. La Communauté de communes du Haut Beaujolais n'est pas membre du SYMISOA mais elle a signé une convention avec le syndicat pour participer financièrement au Contrat de Rivière Sornin.

Les missions du SYMISOA

- Mettre en oeuvre une **gestion équilibrée et un suivi des cours d'eau** (études, coordination et sensibilisation).
- Réaliser et suivre les **travaux de restauration et d'entretien des rivières**

Fonctionnement :

Le syndicat est administré par un comité syndical composé d'un Président, de 4 Vice-présidents et de délégués élus par les organes délibérants des Communautés de communes membres.

Les partenaires techniques et financiers :

- L'État et ses services (Préfectures, DDT*, ONEMA*, Office National de la Chasse...)
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté
- Les départements de la Loire, de la Saône-et-Loire et du Rhône
- Les Fédérations de pêche 42, 71 et 69
- Les Fédérations de chasse 42, 71 et 69
- Les associations locales de pêche (AAPPMA) et de protection de la nature (FRAPNA*, ARPN,* Terre & Nature...)
- Les chambres d'agriculture 42, 71 et 69

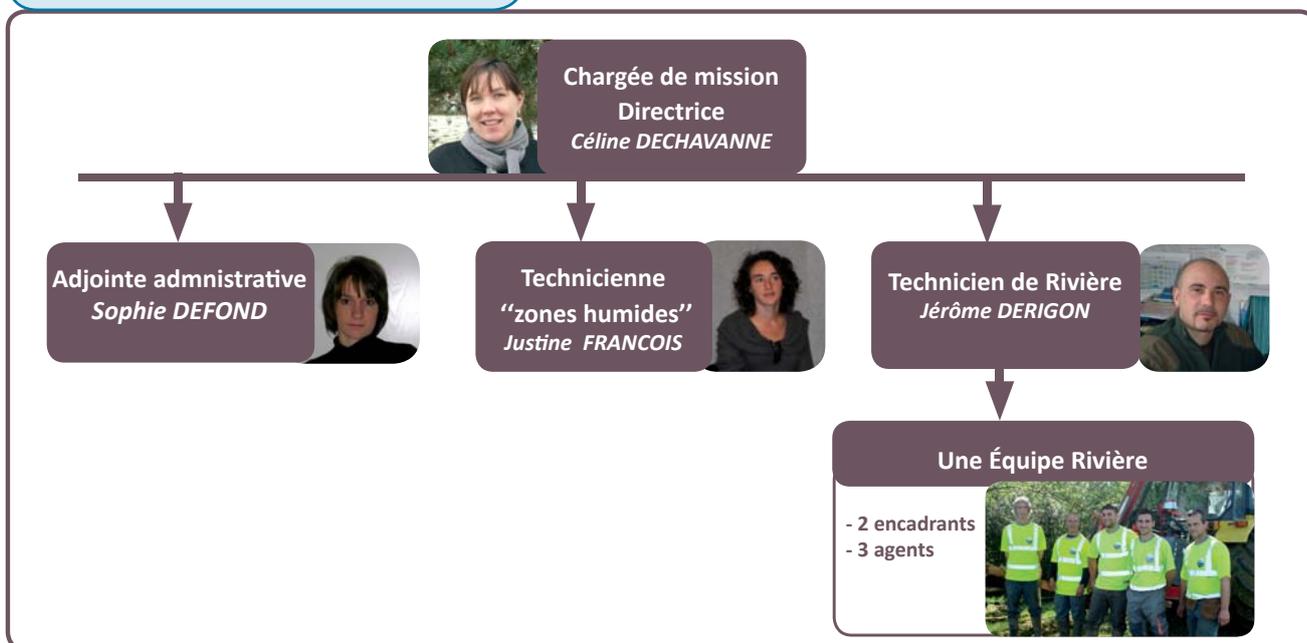
* DDT : Direction Départementale des Territoires

* ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

* FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

* ARPN : Association Roannaise de Protection de la Nature

L'équipe technique du SYMISOA



Les élus du SYMISOA

Délégués pour la Communauté de communes du Pays Clayettois

- M. Michel CANNET, maire de La Chapelle-sous-Dun
- M. Robert THOMAS, maire de Baudemont
- M. Bernard GRISARD, maire de Gibles
- Mme Pascale MALHERBE, maire de Varennes-sous-Dun

Délégués pour la Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais

- M. Pierre DURIAU, maire de Ligny-en-Brionnais
- M. Pierre AUVOLAT, maire de St Bonnet-de-Cray

Élu référent pour la Communauté de communes du Haut Beaujolais

- M. Jean Laurent BIRON, adjoint à Propières

Délégués pour Charlieu Belmont Communauté

- M. Jean Luc MATTRAY, maire de Belmont-de-la-Loire
- M. René VALORGE, maire de St Denis-de-Cabanne, Président de Charlieu Belmont Communauté
- M. Joël PALLUET, maire de Maizilly
- M. Jérémie LACROIX, adjoint à Charlieu
- M. Michel LAMARQUE, conseiller municipal à Pouilly-sous-Charlieu
- M. René LAPALLUS, conseiller municipal de Charlieu

Délégués pour la Communauté de communes Sud Brionnais

- Mme Marie-Noële ARRIAT, conseillère municipale de Chauffailles
- M. Christian DAUBARD, maire de Chassigny-sous-Dun
- M. Gérard CHENAL, conseiller municipal à St Martin-de-Lixy

Membres du bureau

- Président : M. René LAPALLUS
- 1^{ère} vice-présidente, en charge des finances et des marchés publics : Mme Marie-Noële ARRIAT
- 2^{ème} vice-président, en charge de l'agriculture (réélu) : M. Pierre DURIAU,
- 3^{ème} vice-président, en charge des inondations : M. Michel LAMARQUE
- 4^{ème} vice-présidente, en charge du tourisme et des loisirs : Mme Pascale MALHERBE



(De gauche à droite) P. DURIAU, M.N. ARRIAT ; R. LAPALLUS, P. MALHERBE, M. LAMARQUE

Le SYMISOA en concertation avec les habitants du territoire

Le Syndicat du Sornin travaille pour la rivière mais également pour ceux qui y vivent. Ainsi le Syndicat agit en étroite concertation avec les riverains du Sornin et de ses affluents : rencontres sur le terrain avant tout travaux, réunions d'information, conseils...



Réunion publique sur le fonctionnement des rivières en mars 2010 à Charlieu



Visite de chantier avec des élus et des techniciens en 2012

2. Atouts et fragilités

du Sornin et de ses rivières

Qualité des eaux

Des rivières de **bonne qualité...** mais avec un potentiel épuratoire qui n'est pas infini

La qualité des rivières évolue au cours de l'année sous l'influence des activités humaines. De manière générale, les rivières sont de bonne qualité, avec quelques points noirs dus à l'assainissement collectif des principales agglomérations et une tendance à une contamination de fond par les nitrates en hiver sur tout le bassin versant. En été, la qualité est ponctuellement altérée par des rejets domestiques et agricoles. L'influence de l'activité agricole se fait sentir sur l'ensemble des cours d'eau

Bilan + / -

du 1^{er} Contrat de Rivière (2008-2013)

- + La qualité de l'eau du Sornin et des affluents s'est globalement améliorée
- + Un important dispositif de suivi de la qualité des eaux avec 6 stations physico-chimique et une vingtaine de stations de suivi de la qualité biologique
- Le Contrat n'a pas apporté de financements supplémentaires pour réaliser des travaux plus nombreux sur les stations d'épuration et les réseaux
- Manque de priorisation des actions d'assainissement

Bilan + / -

du 1^{er} Contrat de Rivière (2008-2013)

- + Choix de privilégier la prévention et la responsabilisation de tous face au risque inondation
- + Réalisation de gros travaux d'entretien des berges pour limiter les risques de surinondation
- + Une bonne réussite des diagnostics de réduction de la vulnérabilité...
 - ... mais une seule demande de travaux déposée malgré la mise en place d'un fond de subventions pour les particuliers par Charlieu-Belmont Communauté
 - Malgré la communication réalisée, la politique de gestion des inondations sur le Sornin reste mal comprise des habitants. La culture du risque n'est pas encore ancrée localement.

Inondations

Des risques d'inondation présents dans la vallée du Sornin

L'urbanisation dans le lit majeur des cours d'eau et la modification de l'occupation des sols du bassin versant rendent certains secteurs vulnérables : risques d'inondation sur l'aval du Sornin (Pays de Charlieu) et sur le Botoret (secteur de Chauffailles).

Ressource en eau

Un équilibre globalement satisfaisant pour le fonctionnement écologique et les usages du bassin

- Le fonctionnement hydrologique reste toutefois méconnu et mériterait d'être approfondi.
- Alimentés par une forte pluviométrie et de nombreuses zones humides, les Sornins amont et les affluents rive gauche (Mussy et Botoret) présentent une ressource abondante même en période estivale.
- De nombreux usages (étangs, prises d'eau, captages destinés à l'alimentation en eau potable) et le drainage des zones humides (Mussy, Botoret) peuvent perturber les débits d'étiage naturels.

Bilan + / -

du 1^{er} Contrat de Rivière

- + Une implication du syndicat sur la question de l'eau potable et de la mobilisation des ressources sur les secteurs amont
- Non réalisation de la mise en conformité des prises d'eau et de la coordination de la vidange des plans d'eau pour cause de concertation difficile avec les propriétaires.

**Le bassin versant du Sornin
et les collectivités adhérentes au SYMISOA**

Communautés de communes

- Charlieu-Belmont Communauté
- CC Sud Brionnais
- CC du Haut Beaujolais
- CC du Pays Clayettois
- CC du canton de Semur en Brionnais

PERIMETRE DU SYMISOA

LIMITE
du BASSIN VERSANT



Milieux naturels
De beaux cours d'eau encore très naturels malgré le manque de ripisylve (= végétation en bord de rivière)

Les cours d'eau sont encore très naturels mais la ripisylve est peu abondante, ce qui amplifie les phénomènes d'érosion de berges, réduit l'épuration naturelle, accentue le réchauffement des eaux et dégrade la qualité des milieux naturels. Malgré ces perturbations, les rivières disposent d'un potentiel piscicole intéressant, notamment vis-à-vis des poissons migrateurs, ce qui justifie de travailler sur les nombreux obstacles qui altèrent encore leur circulation vers les zones de reproduction et les transferts de sédiments. Le bassin présente un réseau important de zones humides (terrains gorgés d'eau) avec un intérêt fonctionnel notoire pour le bassin versant : autoépuration de l'eau, soutien d'étiage (période de basses eaux), zones d'expansion naturelle des crues et réservoirs de biodiversité.

Communication - sensibilisation
Les cours d'eau du bassin versant du Sornin restent encore méconnus

Les rivières et leur fonctionnement ne sont pas toujours bien compris par les habitants du bassin et le potentiel attractif des milieux aquatiques n'est pas encore bien valorisé sur le territoire.

Carte d'identité

- Source : Naissance du Sornin dans le Haut Beaujolais en plusieurs points : • Sornin d'Aigueperse-Saint Bonnet (Saint Bonnet des Bruyères • Sornin de Saint Igny et • Sornin de Propières (Mont Saint Rigaud 1009 mètres et Mont Bonnet 1001 mètres)
- Embouchure avec la Loire à Pouilly-sous-Charlieu
- Longueur du Sornin : 53 km
- Longueur total de cours d'eau (hors petit chevelu) : 250 km
- Affluents principaux : la Genette (18 km), le Mussy (19 km), le Botoret (23 km), les Equetteries (11 km), le Bézo (30 km), le Chandonnet (19 km)...
- Surface : 520 km²
- Population : 35 000 habitants
- Vallée rurale majoritairement occupée par l'agriculture et en particulier par

**Bilan + / - du
1^{er} Contrat de Rivière (2008-2013)**

- + Des résultats exemplaires sur les chantiers de mise en défens de cours d'eau (clôtures et abreuvoirs) avec une plus-value écologique forte sur de grands linéaires
- + Une dynamique de travail avec les riverains et la profession agricole
- Des opérations trop concentrées sur l'aval du bassin versant (Bézo et Chandonnet)
- Interrogation sur les modalités d'entretien à long terme des aménagements réalisés (entretien par les riverains)

**Bilan + / - du
1^{er} Contrat de Rivière (2008-2013)**

- + Demande croissante de sensibilisation dans les écoles
- + Une culture rivière qui s'est développée au sein des élus du Syndicat.
- + Reconnaissance locale du SYMISOA et du travail accompli.
- Le volet touristique et patrimonial n'a pas été développé alors que des potentialités existent : patrimoine bâti riche, faisabilité de chemins piétonniers et ludiques dans les traversées urbaines et / ou sur certains sites à l'amont (Haut Beaujolais...)

3. Les

réalisations

du 1^{er} Contrat de Rivière Sornin
2008-2013

*Le Contrat de rivière,
qu'est-ce que c'est ?*

— C'est un **programme d' ACTIONS** à conduire sur 5-6 ans pour gérer les cours d'eau sur le plan qualitatif, quantitatif (eau potable, usage agricole...), pour préserver et restaurer les richesses écologiques des milieux aquatiques, pour mieux gérer le risque inondation et pour valoriser le patrimoine rivière.

— C'est un **engagement contractuel (technique et financier)** entre des maîtres d'ouvrages locaux (le SYMISOA, les communautés de communes, les communes) et les partenaires financiers (Europe, État, Agence de l'Eau, Régions, Départements...).

Restauration des berges et de la ripisylve

• **Entretien d'un linéaire total de 160 km** : traitement de **300 embâcles** (bois morts) et plus de **3 200 arbres** (abattage, élagage...)

- **Pose de clôtures** (mise en défens des cours d'eau) sur environ **40 km**
- **Plantation de 15 000 plants et de 10 000 boutures**
- **Pose de plus de 90 abreuvoirs**
- **Traitement de la renouée du Japon**
- **3000 piégeages de rongeurs indésirables** (ragondins, rats musqués)
- **Concertation avec plus de 1 400 riverains**

Restauration des milieux -
Exemple d'intervention sur le Bézou en 2010



Le Bézou à Ligny - État initial



Fin de chantier (clôtures et plantations) avril 2010



Reprise de la végétation 2 ans après

Qualité des eaux

• Création et/ou réhabilitation de 8 unités de traitement

(station d'épuration) sur Arcinge, Chassigny-sous-Dun, Charlieu, Ecoche, Mars, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Aigueperse, Ecoche/Coublanc/Saint-Igny-de-Roche.

• **2 800 diagnostics d'assainissement non collectif réalisés fin 2012** soit 35% des installations.



Travaux de la nouvelle station d'épuration de Charlieu

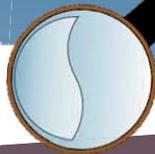


2 abreuvoirs sur le Bézou installés en 2011



Bilan + / -

du 1^{er} Contrat de Rivière (2008-2013)

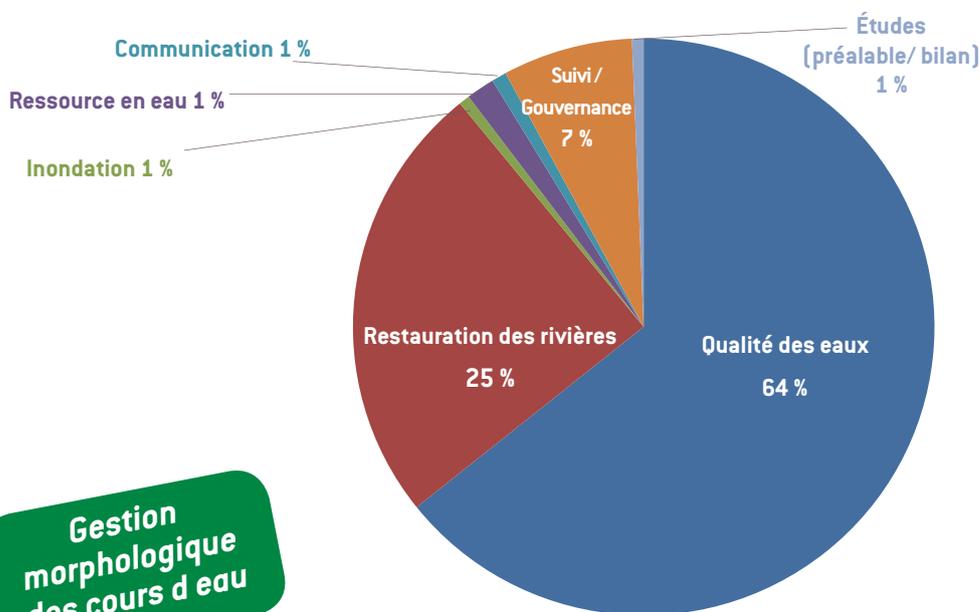


€ 215 opérations conduites entre 2008 et 2013
€ 70 % des actions prévues ont été engagées
€ Montant total du Contrat = 10,8 millions d'€ HT dont :
- 10 % financés par le SYMISOA,
- 26 % par d'autres maîtres d'ouvrages (communes, communautés de communes...)
- 35 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- 18 % par les Départements 42, 69 et 71
- 10 % par la Région Rhône-Alpes et Bourgogne
- 0.75 % par l'État et 0.30 % par l'Europe
€ Le coût global du Contrat revient à 6 € /an /habitant du bassin.

Les étapes d'élaboration du 1^{er} Contrat de Rivière Sornin

- 2003 : Projet de Contrat de Rivière relancé suite aux inondations de 2003
- 2005-2007 : élaboration concertée du Contrat de Rivière
- 2008 : Création du SYMISOA
Signature du 1^{er} Contrat de Rivière
- 2008-2013 : Mise en oeuvre des ACTIONS
- 2010 : création d'une équipe Rivière (5 personnes aujourd'hui)
- 2014-2015 : Bilan du Contrat : propositions pour poursuivre la gestion de nos rivières. Finalisation des travaux du 1^{er} Contrat.

Répartition des actions réalisées par pourcentage financier



Gestion morphologique des cours d'eau

- **Aménagement de la traversée de Charlieu** en 2009-2010 (Seuil des Pompiers, aménagement des berges au camping...) pour restaurer la continuité écologique et les berges du Sornin.
- **Restauration de 4 ouvrages** (2 aménagements sur le Sornin aval, un sur le Moulin de Beauvernaix à Pouilly et un arasement de seuil sur le Bézo à Ligny-en-Brionnais) réalisés de 2010 à 2013 pour restaurer la continuité écologique. 7 autres projets sont actuellement en cours.

Travaux d'aménagement à Charlieu en 2010 sur le «seuil des pompiers»



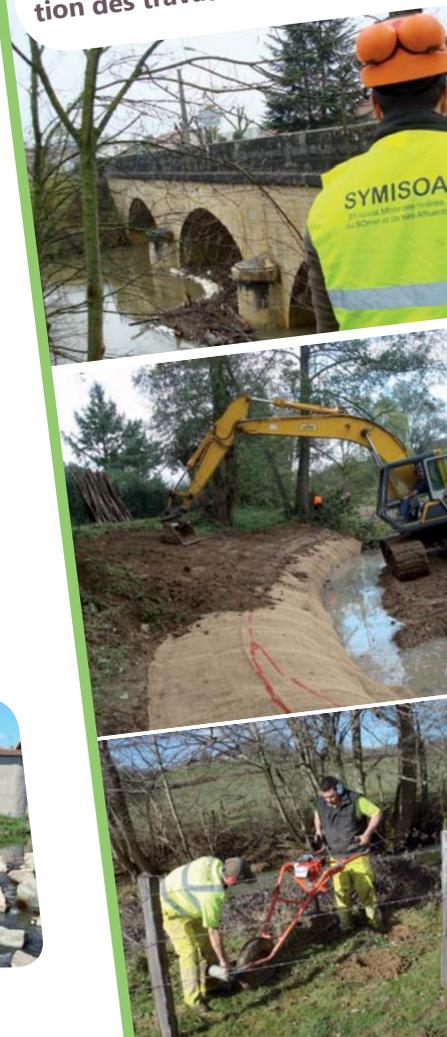
Le seuil des pompiers à Charlieu avant travaux



Vue aérienne des travaux



Seuil et passe à poissons un an après



Gestion des inondations

- 40 % de diagnostics de réduction de la vulnérabilité de l'habitat face aux inondations.

- **Curage d'atterrissement** à Charlieu et Châteauneuf pour restaurer les capacités d'écoulement des cours d'eau.

- **Gestion des boisements de berges** pour maintenir le libre écoulement des eaux sur les secteurs à enjeu humain et économique.

- **Guide de sensibilisation au risque inondation.**

- **Préservation / restauration de la morphologie du Sornin** pour assurer un fonctionnement naturel des champs d'expansion de crue.



Repères de crues pour se souvenir des risques toujours présents



Guide inondation réalisé en 2011 et mis à disposition des populations du bassin versant



Arasement d'un atterrissement sur le Sornin à Châteauneuf



Station de suivi hydrologique sur le Botoret à Tancon

Ressource quantitative en eau

- **Installation de 3 stations automatiques de suivi des débits** : sur le Sornin à La Chapelle-sous-Dun (lieu-dit Les Moquets), sur le Sornin à Châteauneuf (pont RD8 entre St-Maurice-les-Châteauneuf) et sur le Botoret à Tancon (lieu-dit Barnay).

- **Étude prospective sur l'alimentation en eau potable** (besoins et ressources disponibles à l'horizon 2030) : aide à la décision pour les schémas d'alimentation en eau potable des communes et les projets de développement (SCOT).

- **Réalisation d'une charte de bonne gestion des plans d'eau.**

Sensibilisation / valorisation patrimoniale

- **Édition de nombreux supports de communication** (13 fiches pratiques pour les élus, 5 bulletins d'information annuels, manuel du riverain, plaquette zones humides...).

- **Une concertation active** pendant toute la durée du Contrat avec les riverains et les agriculteurs (plus de 1 400 riverains rencontrés).

- **Organisation d'actions pédagogiques** : sensibilisation auprès des scolaires (environ 1300 élèves), réunions publiques (parfois près de 150 participants), visites de chantiers, participation à des foires et autres événements locaux.



4. Les perspectives...



Choix et principes retenus par les acteurs locaux

- Volonté de continuer la gestion du Sornin et de ses affluents à travers un **second Contrat de Rivière à l'horizon 2016**
- Se fixer des **priorités d'interventions** futures en restant **techniquement et financièrement raisonnable**
- Acter une **solidarité financière entre toutes les communautés de communes**
- **Consolider et optimiser les compétences internes du SYMISOA**
- Poursuivre et **renforcer la communication et concertation** pour développer une culture de la rivière sur le territoire auprès des riverains, des habitants et des touristes
- Développer des **synergies avec les différents acteurs socio-économiques du territoire** (filières de production du territoire, acteurs du tourisme...).

Les actions envisagées dans le prochain Contrat de Rivière

Qualité des eaux

Établir un programme d'assainissement avec les communes et communautés de communes, en intégrant uniquement les projets prioritaires vis-à-vis de leurs impacts sur les milieux aquatiques. Ce travail est d'autant plus important pour les communes de Saône-et-Loire, car le Département 71 prévoit de subventionner uniquement les travaux d'assainissement inscrits dans un Contrat de Rivière

Accompagner les collectivités dans les démarches "Zéro Phyto"

Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau des rivières

Mise en conformité des assainissements non collectifs (ANC) prioritaires par des opérations groupées via les SPANCs

Ressource quantitative

Poursuivre l'animation du réseau de suivi des débits et l'élargir à d'autres points

Poursuivre les efforts de communication, notamment par la création d'un site Internet

Communication Sensibilisation / valorisation patrimoniale

Gestion des inondations

Réaliser des travaux de réduction du risque inondation sur le Sornin aval.
Poursuivre et renforcer la culture du risque

Poursuivre les programmes d'éducation pédagogique auprès des enfants

Développer des actions pédagogiques et touristiques pour valoriser le patrimoine rivière

Entretien des berges dans les **secteurs à enjeux humains** (traversées urbaines principalement) ainsi que dans les secteurs aménagés lors du 1^{er} Contrat de Rivière

Poursuivre la mise en défens des cours d'eau en **priorisant les interventions sur les têtes de bassin**

PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) **sur l'ensemble du territoire** pour encourager les pratiques agricoles favorables à la préservation de la ressource en eau

Préserver les **zones humides prioritaires**, notamment **sur les secteurs stratégiques des têtes de bassin**

Réaliser des **projets de restauration localisée** : traversées urbaines (Chauffailles, Charlieu, Châteauneuf, Pouilly sous Charlieu), sites remarquables (Vallon du Sornin à Propières, étangs sur la Communauté de communes du Pays Clayettois, plan d'eau de Belmont), en travaillant sur la restauration du cours d'eau, la réduction du risque inondation dans les secteurs sensibles, et la valorisation touristique

Poursuivre la **restauration de la continuité écologique** (aménagement ou suppression de seuils)

Lutter contre la **renouée du Japon** et les **ragondins**

Le Sornin à la Chapelle sous Dun, après un chantier d'entretien



Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre le SYMISOA :
par téléphone : 04 77 60 97 91 par mail : contact@symisoa.fr
Ou venir nous rencontrer au 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU
Adresse administrative : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU